

APPEL A PROJETS :

« ACTIONS EDUCATIVES ET INNOVANTES A CARACTERE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE »

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Dans le cadre du 100 % EAC, les actions éducatives et innovantes à caractère scientifique et technique (AEICST) permettent aux **écoles, collèges et lycées** de rencontrer le monde de la **recherche**. Elles visent à développer la **curiosité scientifique** des élèves et à leur faire acquérir des **méthodes** propres à la **démarche scientifique**, au contact de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de doctorants, d'ingénieurs et de techniciens. Elles privilégient les approches **pluridisciplinaires**, l'initiative et l'inventivité des équipes pédagogiques. Il est important que ces actions soient aussi réfléchies comme étant au service des objectifs d'enseignement en lien avec les programmes du niveau concerné.

Ces actions doivent favoriser le **partenariat** et l'**ouverture** sur les **ressources culturelles de proximité** dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle. Elles font partie intégrante du projet culturel scientifique de l'école ou de l'établissement scolaire.

Le partenariat est obligatoire. Les partenaires doivent être des **professionnels issus du monde de la recherche ou de la culture scientifique**.

La prise en charge des intervenants est assurée par le Gip Acmisa. **Une subvention de 720 euros sera attribuée au partenaire au titre de ses interventions. Le nombre d'heures minimal d'interventions ne saurait être inférieur à 12h au taux horaire de 60€ TTC. Des compléments de financement pourront être mobilisés par l'établissement (crédit de la part collective du pass Culture, fonds propres, mécénat...)**

Public concerné :

Une à plusieurs classes d'un(e) même école/établissement scolaire ou d'un groupe scolaire/réseau. Le projet gagnera à rayonner et à être valorisé auprès des autres élèves de l'établissement.

Calendrier :

- Dépôt des projets sur l'application [ADAGE](#) **avant le mercredi 1^{er} octobre 2025, 18h**
- Sélection des projets pour attribution des subventions durant la 1^{ère} quinzaine de novembre
- Le versement aux établissements est conditionné à un engagement à indiquer les effectifs réels dans l'application Adage et à fournir un bilan sur la plateforme.

Contact :

Fabrice Maquère, coordonnateur académique « Culture scientifique, technique et industrielle » à la délégation académique à l'action culturelle : Fabrice.Maquere@ac-strasbourg.fr

N'hésitez pas à le contacter pour trouver un (des) partenaire(s) scientifique(s).